

2014

*LES GRANDES QUESTIONS
DU
DROIT*

Marie-Anne FRISON-ROCHE
Professeur des Universités

Leçon n°

LE CONTRAT COMME MODÈLE



I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER

A. LA NATURELLE DÉFINITION SUBJECTIVE DU CONTRAT : LE CONTRAT COMME RENCONTRE DE DEUX VOLONTÉS

1. La lecture kantienne et rousseauiste de l'article 1101 du Code civil

I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER



A. LA NATURELLE DÉFINITION SUBJECTIVE DU CONTRAT : LE CONTRAT COMME RENCONTRE DE DEUX VOLONTÉS

2. Le développement à la fin du XIX^{iem} siècle de la théorie de l'autonomie de la volonté : la source du contrat juste



I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER

A. LA NATURELLE DÉFINITION SUBJECTIVE DU CONTRAT : LE CONTRAT COMME RENCONTRE DE DEUX VOLONTÉS

4. La formation, centre de gravité du contrat

I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER

B. L'INFUENCE DE LA PERSPECTIVE ÉCONOMIQUE : LA DÉFINITION OBJECTIVE DU CONTRAT COMME PRÉALABLE NEUTRE ET NÉCESSAIRE D'UN ÉCHANGE ÉCONOMIQUE ATOMISÉ

1. Le marché comme ensemble de contrats



I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER

B. L'INFLUENCE DE LA PERSPECTIVE ÉCONOMIQUE : LA DÉFINITION OBJECTIVE DU CONTRAT COMME PRÉALABLE NEUTRE ET NÉCESSAIRE D'UN ÉCHANGE ÉCONOMIQUE ATOMISÉ

2. Le marché, mécanisme d'ajustement des offres et des demandes, producteur des adéquations (contrats justes)



I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER



B. L'INFUENCE DE LA PERSPECTIVE ÉCONOMIQUE : LA DÉFINITION OBJECTIVE DU CONTRAT COMME PRÉALABLE NEUTRE ET NÉCESSAIRE D'UN ÉCHANGE ÉCONOMIQUE ATOMISÉ

3. Contrats échanges et contrats-organisation

I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER



B. L'INFLUENCE DE LA PERSPECTIVE ÉCONOMIQUE : LA DÉFINITION OBJECTIVE DU CONTRAT COMME PRÉALABLE NEUTRE ET NÉCESSAIRE D'UN ÉCHANGE ÉCONOMIQUE ATOMISÉ

4. Les conséquences fondamentales de la théorie : le contrat, espace variable et évolutif suivant l'espace et le projet économique

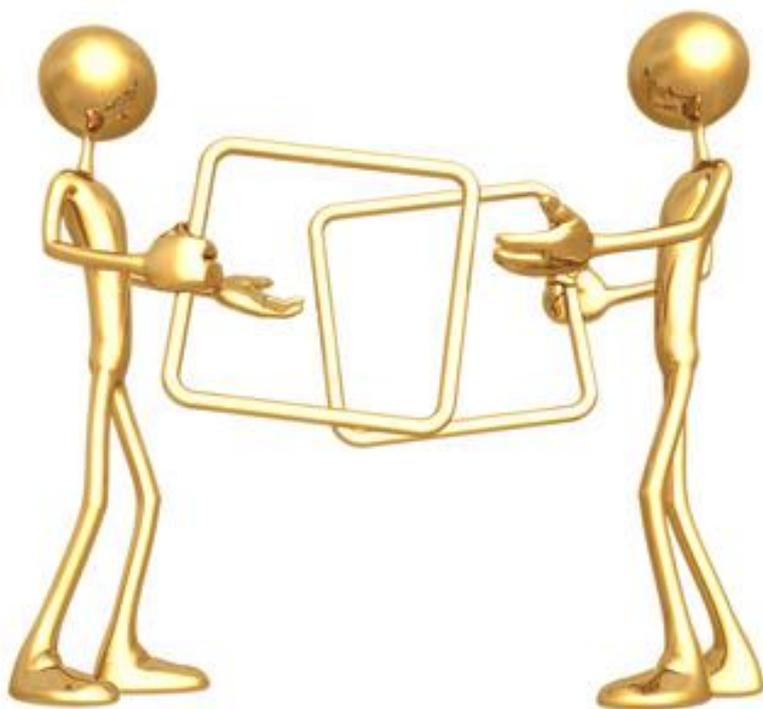
I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER



B. L'INFUENCE DE LA PERSPECTIVE ÉCONOMIQUE : LA DÉFINITION OBJECTIVE DU CONTRAT COMME PRÉALABLE NEUTRE ET NÉCESSAIRE D'UN ÉCHANGE ÉCONOMIQUE ATOMISÉ

5. L'exécution, centre de gravité du contrat

I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER



C. LA QUESTION DU CONTRAT AUTOMATIQUEMENT PARFAIT (COMPLET ET JUSTE)

1. Le contrat automatiquement parfait (complet et juste), aboutissement des théories subjective et objective

I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER



C. LA QUESTION DU CONTRAT AUTOMATIQUEMENT PARFAIT (COMPLET ET JUSTE)

2. Le constat de l'incapacité des conceptions subjectives et objectives à engendrer toujours des contrats justes

I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER

C. LA QUESTION DU CONTRAT AUTOMATIQUEMENT PARFAIT (COMPLET ET JUSTE)

3. L'intervention d'un tiers : *Ex Ante* (l'État) et *Ex Post* (le juge)



I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER



C. LA QUESTION DU CONTRAT AUTOMATIQUEMENT PARFAIT (COMPLET ET JUSTE)

4. La voie de l'organisation et la voie de l'interprétation

I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER



D. LE RENFORCEMENT ACTUEL
DES THÉORIES SUBJECTIVE ET
OBJECTIVE

1. Le renforcement de la subjectivité à travers les libertés fondamentales dans le contrat

I. L'APTITUDE DE LA PERSONNE À S'ENGAGER



D. LE RENFORCEMENT ACTUEL DES THÉORIES SUBJECTIVE ET OBJECTIVE

2. Le renforcement de l'objectivité à travers le droit économique

II. L'ALLIANCE PARADOXALE DE LA TOUTE-PUISSANCE DE LA VOLONTÉ INDIVIDUELLE ET L'INSTRUMENTALISATION MASSIVE



A. LA RÉDUCTION DE LA VOLONTÉ AU CONSENTEMENT

2. La méfiance contre l'action collective

II. L'ALLIANCE PARADOXALE DE LA TOUTE-PUISSANCE DE LA VOLONTÉ INDIVIDUELLE ET L'INSTRUMENTALISATION MASSIVE



A. LA RÉDUCTION DE LA VOLONTÉ AU CONSENTEMENT

3. La multiplication des liens et des maillages et l'éclatement des groupes

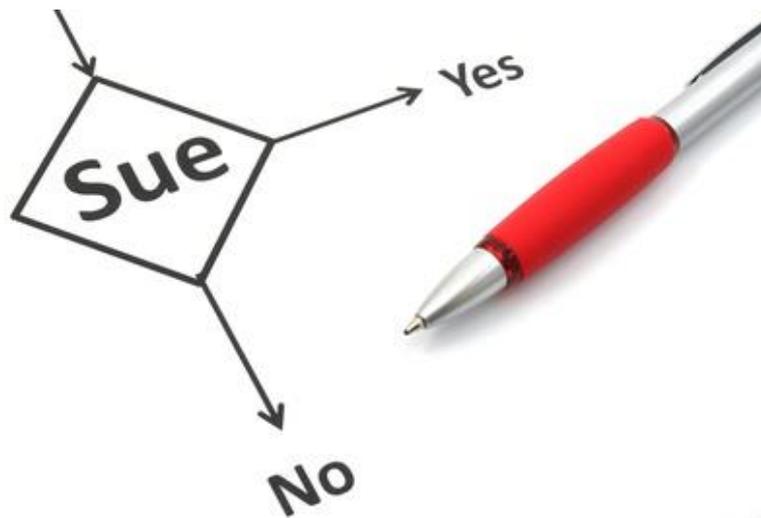
II. L'ALLIANCE PARADOXALE DE LA TOUTE-PUISSANCE DE LA VOLONTÉ INDIVIDUELLE ET L'INSTRUMENTALISATION MASSIVE

B. LE CONTRAT, MODÈLE DE L'ACTION EFFICACE

1. La contractualisation de l'action publique



II. L'ALLIANCE PARADOXALE DE LA TOUTE-UISSANCE DE LA VOLONTÉ INDIVIDUELLE ET L'INSTRUMENTALISATION MASSIVE



B. LE CONTRAT, MODÈLE DE L'ACTION EFFICACE

2. La contractualisation du procès

II. L'ALLIANCE PARADOXALE DE LA TOUTE-PUISSANCE DE LA VOLONTÉ INDIVIDUELLE ET L'INSTRUMENTALISATION MASSIVE

B. LE CONTRAT, MODÈLE DE L'ACTION EFFICACE

2. La contractualisation de la famille

